



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT  
M.R.C. DE KAMOURASKA

**AVIS PUBLIC**

Est donné par la soussignée, Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

QUE, lors de la séance tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2022, le conseil de la municipalité a adopté le Règlement numéro 11-22 visant à modifier le règlement de zonage numéro 02-91 de la municipalité afin d'encadrer les établissements de résidence principale sur le territoire de la municipalité;

QUE ledit règlement numéro 11-22 a été approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité, le 23 novembre 2022;

QUE ledit règlement numéro 11-22 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 25 janvier 2023;

QU'en conséquence, le Règlement numéro 11-22 entre en vigueur en date de la présente;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du Règlement numéro 11-22 au bureau de la municipalité durant les heures régulières de bureau, situé au 12, avenue des Érables, à Saint-Gabriel-Lalemant, ainsi que sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Gabriel-Lalemant, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

  
\_\_\_\_\_  
Sylvie Dionne  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Sylvie Dionne, résidant à Saint-Gabriel-Lalemant, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis concernant l'adoption du Règlement no 11-22 visant à modifier le règlement de zonage no 02-91 de la municipalité afin d'encadrer les établissements de résidence principale sur le territoire de la municipalité, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 17 h 00 le 8 février 2023.

En foi de quoi je donne ce certificat, le 8 février 2023 à Saint-Gabriel-Lalemant.

  
\_\_\_\_\_  
Sylvie Dionne  
Directrice générale et greffière-trésorière